

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Objet : Pétition déposée à l'Assemblée nationale concernant la conversion de garderies non subventionnées en centre de la petite enfance – Le Vol du Colibri, COOP de solidarité et Le Vol du Colibri, COOP de solidarité (volet 2)

Cher collègue,

Le 27 mai 2020, le député de Gouin déposait une pétition à l'Assemblée nationale concernant la conversion des garderies Le Vol du Colibri, COOP de solidarité en centre de la petite enfance, à Rouyn-Noranda.

Pour obtenir des places subventionnées, toute demande doit être déposée au ministère de la Famille dans le cadre d'un appel de projets, demande qui sera analysée par le comité consultatif sur l'offre de services de garde éducatifs à l'enfance du territoire. Il n'y a actuellement aucun appel de projets afin d'obtenir des places subventionnées.

Par ailleurs, le 12 novembre 2019, dans la foulée des mesures à l'intention des familles du Québec annoncées lors de la dernière mise à jour économique, j'ai confirmé qu'un projet pilote serait mis en place en 2020 pour permettre à un plus grand nombre d'enfants d'avoir accès à une place subventionnée en services de garde éducatifs à l'enfance.

... 2

Ainsi, dans le cadre du budget 2020-2021 le gouvernement a annoncé que 6 000 places en service de garde subventionné seront ajoutées à celles déjà prévues afin que plus de familles puissent bénéficier d'une place à contribution réduite, dont le tarif est fixé à 8,35 \$ par jour en 2020. À cette fin, des sommes de 339,3 M\$ sur cinq ans sont prévues.

Sur ces 6 000 places en service de garde subventionné, 2 500 proviendront de la création de nouvelles places et 3 500 proviendront de la conversion de places en service de garde non subventionné en places en service de garde subventionné.

Je poursuis les discussions avec les différents partenaires, dont l'Association des garderies non subventionnées en installation et la Coalition des garderies privées du Québec, afin de convenir des modalités de ce projet.

Concrètement, celui-ci prendra la forme d'un appel de projets visant à convertir des places non subventionnées en places subventionnées. Les parents dont les enfants fréquentent ces garderies pourraient ainsi bénéficier du tarif unique de 8,35 \$ par jour.

J'invite les garderies Le Vol du Colibri, COOP de solidarité et Le Vol du Colibri, COOP de solidarité (volet 2) à déposer une demande lorsque l'appel de projets sera lancé.

Je remercie le député du deuxième groupe d'opposition de l'intérêt qu'il démontre à l'égard des besoins en services de garde des familles de cette région.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre de la Famille,



Mathieu Lacombe